

Monsieur
Josef Frey
Membre du Landtag
Haus des Landtags
Konrad-Adenauer-Str. 3
70173 Stuttgart

pour information:

Madame
Muhterem Aras
Présidente du Landtag
Haus des Landtags
Konrad-Adenauer-Str. 3
70173 Stuttgart

Le 11 novembre 2022

Résolutions du Conseil Rhénan du 27.06.2022

Monsieur le Député,

Je vous remercie vivement de m'avoir fait parvenir les résolutions du Conseil Rhénan du 27 juin 2022. C'est volontiers que je puis prendre position au nom du gouvernement du Land sur ces résolutions du Conseil Rhénan comme suit :

1. Empêcher de nouveaux obstacles dans les relations entre la Suisse et l'Union Européenne

La Suisse est l'un des partenaires les plus importants du Bade-Wurtemberg. Cela se montre non seulement dans la multiplicité des excellentes relations politiques et économiques au niveau de notre Land, mais aussi et surtout dans la région frontalière en tant que telle, dont l'espace économique et vital

représente un tissu dense et commun. Pour cette raison, le gouvernement du Land accorde une très haute importance à la coopération transfrontalière de même qu'aux instances transfrontalières et salue la résolution « Empêcher de nouveaux obstacles dans les relations entre la Suisse et l'Union Européenne » du Conseil Rhénan du 27 juin 2022.

Le gouvernement du Land partage les estimations et les revendications du Conseil Rhénan. Il a beaucoup déploré la décision du Conseil Fédéral suisse du 26 mai 2021 de rompre les négociations avec la Commission de l'UE sur un accord-cadre institutionnel et de ne pas signer cet accord. Du point de vue du gouvernement du Land, cet accord-cadre aurait ancré dans un futur les traités bilatéraux entre l'UE et la Suisse tout en assurant une stabilité à long-terme aux relations transfrontalières.

Les conséquences de cet échec de l'accord-cadre ne peuvent qu'être considérées comme négatives, tant pour l'UE que pour la Suisse, et surtout pour le Bade-Wurtemberg. Elles font peser la menace d'une érosion à moyen et à long-terme sur les traités bilatéraux. Dans les relations commerciales, de nouvelles entraves au commerce surgissent, comme on peut par exemple déjà l'observer dans le domaine de l'ingénierie médicale. De manière similaire, l'excellente coopération scientifique entre le Bade-Wurtemberg et la Suisse connaît de nouveaux obstacles étant donné que la Suisse n'est plus associée au programme-cadre de recherche « Horizon Europe et ne peut donc plus participer à toutes les possibilités de financement. De plus, à long terme, l'on ne pourra pas conclure de nouveaux accords entre l'UE et la Suisse dans des domaines cruciaux pour l'avenir tels que la santé ou l'énergie.

Le gouvernement du Land s'emploie diligemment au maintien des bonnes relations en faisant office de passerelle entre Berne, Bruxelles et Berlin. En juin 2022, notre Ministre-Président, M. Kretschmann avait reçu le Président de la Confédération suisse, M. Cassis à Stuttgart ; en juillet il s'entretint ensuite avec la présidente de la Commission Européenne, Mme von der Leyen. En outre, il a été à l'origine d'un courrier commun de différentes régions limitrophes de la Suisse, d'Allemagne, de France, d'Autriche, d'Italie, du Liechtenstein ainsi que de tous les cantons suisses, au président de la confédération suisse, M. Cassis et au vice-président de la Commission Européenne, M. Šefčovič, dans lequel les signataires insistent sur les imbrications sociales et économiques étroites de ces régions frontalières à la Suisse et plaident en fa-

veur de bonnes conditions-cadre à long-terme pour la coopération transfrontalière entre l'UE et la Suisse. De surcroît, j'ai moi-même mené de nombreux entretiens supplémentaires en Suisse, à Bruxelles et à Berlin, au cours desquels je me suis employé spécialement en faveur d'une association rapide et complète de la Suisse à « Horizon Europe ». Le gouvernement du Land va d'ailleurs continuer à fonctionner comme médiateur entre l'UE et la Suisse.

2. Renforcer l'espace de santé du Rhin supérieur de manière durable en pérennisant du centre de compétences trinational TRISAN

Le gouvernement du Land salue la résolution du Conseil Rhénan du 27 juin 2022 concernant le renforcement à long-terme de l'espace de santé du Rhin supérieur grâce à la pérennisation du centre de compétences trinational TRISAN. Cette pérennisation du centre de compétences trinational TRISAN est stipulée dans l'accord de coalition et le Land contribue énergiquement à sa mise en œuvre. Cette pérennisation est également citée dans le Concept de partenariat Bade-Wurtemberg-France, dans le Pacte d'assistance mutuelle (*Beistandspakt*) et dans la Stratégie 2030 de la RMT (Stratégie 2030 de la Région Métropolitaine Trinationale du Rhin supérieur).

La pandémie de COVID 19 a fait apparaître de façon très particulière l'importance de la coopération transfrontalière dans la région du Rhin supérieur. Ainsi que l'exprime la résolution du Conseil Rhénan, la pièce maîtresse de la coopération est la pérennisation de TRISAN en tant que centre de compétences dans le domaine de la santé. Dans le cadre de la pandémie, il est clairement apparu que tous les acteurs pouvaient profiter de l'expertise du centre de compétences TRISAN. Durant la pandémie, la communication et la coopération ont le mieux fonctionné là où elles pouvaient s'appuyer sur des structures bien établies de coopération transfrontalière ou venir en complément. Il est maintenant important d'ancrer durablement ces structures et de continuer à les perfectionner. La clé permettant d'identifier les zones critiques dans l'espace frontalier au cours d'une situation de crise réside dans un échange continu d'informations de part et d'autre des frontières. Des informations précoces, par ex. sur des changements dans les modalités d'entrée sur le territoire, les obligations de tests et de quarantaine ou d'autres restrictions ayant des conséquences sur les pays voisins, sont indispensables si l'on veut pouvoir identifier les problèmes et trouver des solutions pragmatiques au niveau régional ou national. Les conditions-cadre d'une coopération réussie à l'avenir ont été élaborées dans cette résolution. Nous ne pouvons que saluer expressément ce travail.

La coopération transfrontalière dans le domaine de la santé est chose complexe. Elle consiste à mettre en accord les différents intérêts des pays et les nombreux acteurs tout en tenant compte du caractère complexe des dispositions juridiques générales. Ainsi, TRISAN a particulièrement soutenu la coopération pendant la pandémie dans le cadre du groupe de travail Politique de santé de la Conférence franco-germano-suisse du Rhin supérieur grâce à l'élaboration de vues d'ensemble transfrontalières (par ex. des tableaux synoptiques des stratégies vaccinales, des tableaux comparatifs des stratégies de tests, des tableaux comparatifs de l'assouplissement des mesures d'hygiène en rapport avec la lutte contre la pandémie).

Le soutien apporté par TRISAN aux différents acteurs de la coopération transfrontalière s'accomplit avec beaucoup de succès dans le cadre du projet INTERREG « Cadre d'action trinational pour des soins de santé transfrontaliers dans le Rhin supérieur », coordonné par TRISAN. Le but de ce projet est de dégager une stratégie trinationale pour le développement de la coopération en matière de santé dans le Rhin supérieur. En outre, dans le cadre de ce projet INTERREG qui est d'une utilité immédiate pour les citoyens et les acteurs de terrain, des manifestations sont organisées notamment dans le domaine de la mobilité des patients, professions de santé, prévention et promotion de la santé ainsi que dans celui de la protection contre les infections. Un autre objectif vise à faire connaître le cadre d'action auprès des décideurs au niveau national également.

La nécessité d'un centre de compétences transfrontalier pérennisé tel que TRISAN ressort tout particulièrement si l'on considère la mobilité croissante des patients dans l'espace frontalier, les services de secours transfrontaliers, le vieillissement de la population, la lutte contre le manque de personnel qualifié et le besoin de tirer profit de synergies, notamment en créant des réseaux de ressources et de compétences. Depuis le début, le processus de pérennisation du centre trinational de compétences TRISAN fait l'objet d'un accompagnement par le gouvernement de notre Land. En juillet de cette année, un projet d'accord sur la pérennisation de TRISAN a pu faire l'objet d'un consensus entre les acteurs y participant actuellement au niveau professionnel.

Ce projet d'accord comprend comme organes une assemblée générale et un conseil d'administration. Cela garantit à TRISAN de pouvoir être opérationnel avec ses différents acteurs en possédant, d'une part, un contrôle démocratique

tout en restant, d'autre part, une structure suffisamment légère pour pouvoir bénéficier d'une bonne capacité d'action et prendre des décisions rapides. Ses relations avec les autres partenaires de la coopération transfrontalière dans le domaine de la santé ont également été définies. La description des missions est conçue avec suffisamment de souplesse pour permettre de réagir à la survenue de nouveaux développements. Cet accord et sa déclaration d'intention sur la participation à TRISAN une fois pérennisé ont été envoyés à ceux qui sont partenaires jusqu'à présent. La réponse de ces derniers est attendue d'ici novembre 2022. Il est important de faire en sorte qu'un nombre maximal d'acteurs participe à TRISAN pérennisé afin que le centre puisse jouer son rôle-clé en tant qu'acteur neutre pour la coopération transfrontalière à venir dans le Rhin supérieur, comme cela est très bien décrit dans la résolution du Conseil Rhénan.

Les besoins financiers de TRISAN, une fois pérennisé, augmenteront du fait de la disparition du subventionnement par INTERREG. Dans le concept établi au niveau technique, des besoins en ressources humaines de l'ordre de 3,5 équivalents temps plein sont prévus. Afin de maintenir le personnel actuel, hautement spécialisé, et permettre ainsi que les activités de TRISAN poursuivent leur cours habituel à partir de juin 2023, il est important que des moyens suffisants soient mis à disposition pour la pérennisation de TRISAN par les partenaires au financement. C'est pourquoi nous saluons le message clair adressé aux acteurs dans la résolution du Conseil Rhénan, leur demandant de continuer à soutenir TRISAN après juin 2023 et sa pérennisation.

3. Créer un centre de situation trinational et intensifier la coopération transfrontalière des services d'urgence dans le Rhin supérieur

La Convention de coopération transfrontalière relative à l'aide médicale urgente Alsace/Bade-Wurtemberg (« Convention des services de secours ») du 1^{er} mars 2009 a été révisée en l'année 2021. Elle a été signée le 3 décembre 2021 à l'occasion de l'assemblée plénière de la Conférence du Rhin supérieur.

Cette convention des services de secours permet en particulier aux services d'urgence des deux pays de se prêter assistance mutuelle sur le plan transfrontalier dans la mesure où la situation ne pourrait plus être maîtrisée par les forces d'intervention propres.

Parmi les innovations essentielles, le cercle des partenaires à cette coopération du côté français autour du Service Territorial d'Incendie et de Secours (STIS) a été élargi ; les compétences et les modalités pour requérir une intervention transfrontalière ont été précisées. Concernant ces dernières, une procédure a pu être établie pour garantir qu'en cas d'alerte du centre de contrôle intégré, qui n'a pas de compétence territoriale, l'appel d'urgence soit transféré au centre de contrôle du pays voisin. Afin que ces procédures internes fonctionnent de façon routinière en cas de besoin, les centres de contrôle concernés effectuent ensemble, à intervalles réguliers, des exercices transfrontaliers (en particulier des simulations d'alertes).

Le Ministère de l'Intérieur est en rapport étroit avec l'administration autonome des services d'urgence afin que la mise en réseau des acteurs décisifs puisse progresser des deux côtés du Rhin. Parallèlement aux exercices en commun déjà évoqués, des réunions communes au niveau des centres de contrôle intégrés contribuent à la poursuite de cet objectif de mise en réseau. Bien que les organismes de secours soient déjà confrontés à d'énormes défis du fait de la pandémie, avec notamment un taux de maladie élevé, des manifestations appropriées ont lieu cette année aussi ou sont déjà confirmées dans la planification. De plus, il est prévu que l'accord de financement portant sur la convention des services de secours soit revu en simplifiant les modalités de paiement qu'il contient.

Les événements de crise de ces derniers temps ont montré qu'il était judicieux de développer intensément les structures existantes. C'est la raison pour laquelle les partenaires frontaliers ont élaboré en 2021 de premières approches en vue de la création d'un « Centre de situation trinational ». Ils sont d'accord pour dire qu'il faut poursuivre une étroite concertation et imbrication dans les situations de crises transfrontalières. La question de savoir dans quelle structure cela devra se faire trouvera sa réponse dans la concertation et coopération qui se poursuit entre les partenaires du côté français, suisse et allemand.

4. Renforcer la concertation transfrontalière dans le domaine de l'aménagement du territoire

Le gouvernement du Land prend acte de la résolution „Renforcer la concertation transfrontalière dans le domaine de l'aménagement du territoire » et salue également les progrès évoqués par le Conseil Rhénan quant à la coopération

transfrontalière dans le Rhin supérieur dans le domaine de l'aménagement du territoire.

La mise à jour du « Cadre d'orientation pour l'aménagement du territoire » (COA) par le nouveau « Projet de territoire pour le Rhin supérieur » prévu constitue un grand pas en avant dans la coopération transfrontalière. Le concept spatial envisagé doit permettre la saisie et la représentation des évolutions dans le territoire du Rhin supérieur. En particulier, il est prévu de concentrer la vision sur les contenus des instruments de planification contraignants existants dans les trois pays pour les rassembler. Le gouvernement du Land a d'ores et déjà signalé son appui dans le cadre de ce projet. De l'avis du gouvernement du Land, il appartiendra aux partenaires au projet et aux personnes appelées à participer de déterminer, au cours de leur travaux, les champs thématiques que ce concept spatial devra englober ainsi que le degré de détail auquel les vues d'ensemble respectives devront prétendre.

5. Encadrer le développement de la géothermie dans le Rhin supérieur

La géothermie de profondeur peut fournir une contribution de taille à la transition énergétique et surtout à la transition thermique. Par le chauffage à distance, la géothermie dans la région du Rhin supérieur est en mesure d'apporter une contribution majeure à la couverture des besoins. Actuellement, le gouvernement du Land soutient uniquement le développement de la géothermie de moyenne profondeur (géothermie profonde située au-dessus du socle cristallin), sachant que la constance du rendement constitue également un facteur important pour l'utilisation de la géothermie profonde.

Dans le bassin du Rhin supérieur, il n'est pas de site où des événements sismiques dus à des installations de géothermie puissent être exclus. C'est pourquoi, avant de dispenser une autorisation, l'autorité compétente exige pour tout projet une expertise sismique minimale et une surveillance au cours des travaux de mise en place d'un tel projet de géothermie profonde. Grâce à la procédure d'autorisation d'usage prescrite par la loi en Allemagne, qui comprend plusieurs étapes, les connaissances gagnées au cours de ces travaux peuvent être pris en compte pour l'étape suivante d'autorisation du projet. Cela permet de réduire considérablement les risques. Il faut ajouter que dans le cas de procédures de règlement de dégâts miniers, celles-ci relèvent fondamentalement

du droit privé et doivent respecter les dispositions de la loi fédérale sur l'exploitation minière (*Bundesberggesetz*) relatives aux dégâts miniers. L'autorité compétente en matière d'autorisation (et, le cas échéant, l'autorité participant à la procédure) ainsi que les ingénieurs d'étude du projet peuvent recourir, au cas par cas, à des experts. En outre, l'autorité compétente recommande instamment aux ingénieurs du projet de réaliser aussi tôt que possible une enquête publique. Dans la procédure d'autorisation de la loi sur l'exploitation minière (BBergG), cette participation du public n'est prévue que sous certaines conditions déterminées. Le gouvernement du Land est en faveur de ce que le public ainsi que les communes concernées et les représentants des intérêts publics soient appelés à participer davantage à la phase de planification de projets de géothermie et incite les entreprises à réaliser une enquête publique précoce et complète auprès de tous les intéressés. Cela est propre à augmenter le degré d'acceptation de projets de géothermie.

Afin réduire les risques lorsqu'elles recherchent un site adapté à un projet de géothermie profonde, les entreprises de géothermie profonde exerçant leur activité dans le Bade-Wurtemberg se servent régulièrement de données provenant d'études sismologiques 3D pour leurs études de faisabilité. Ces cartographies en 3D sont réalisées par les ingénieurs d'étude qui en supportent également les coûts. Après dix ans, conformément à la loi sur les données géologiques (*Geologiedatengesetz*) les données spécialisées dont la transmission est obligatoire sont mises à la disposition du public par l'autorité compétente. Indépendamment de cela, les entreprises disposent de la possibilité de vendre ces données plus tôt ou de les partager sur la base d'un accord de droit privé — et ce, de façon transfrontalière également.

Le gouvernement du Land suit avec beaucoup d'intérêt les projets d'extraction de lithium exécutés à partir des eaux géothermiques dans le fossé du Rhin supérieur. Le développement de ces technologies pourrait permettre d'exploiter une source de matière première sur notre propre territoire. L'utilisation de la géothermie profonde à des fins énergétiques y gagnerait une dimension supplémentaire, voire plus d'attrait économique. Cependant, il n'est pas encore possible d'estimer si une extraction rentable de lithium sera possible de cette manière.

Dans le cadre d'un financement du Centre de recherches en géothermie du Land de Bade-Wurtemberg, les autorités du Land ont déjà réalisé une action d'information générale sur la géothermie profonde à différents niveaux et par

divers moyens. En outre, une manifestation d'information destinée aux décideurs politiques (députés du Landtag) est en préparation. De plus, si elles constatent l'émergence de conflits, les communes peuvent bénéficier du soutien du Forum Energiedialog sur demande.

Un échange transfrontalier de même qu'une concertation des différents acteurs et instances du bassin du Rhin supérieur doivent absolument avoir lieu. Les événements de Vendenheim, entre autres, l'auront bien montré. Ainsi, du côté de la Collectivité européenne d'Alsace (CEA), un projet intitulé « Plateforme d'information sur la géothermie » est en planification. Dans le bassin du Rhin supérieur, le but de ce projet consiste, entre autres, à harmoniser les normes et les procédures en matière d'assurances, de responsabilité, de dommages liés à la géothermie comme aussi à mettre en place un médiateur comme interlocuteur pour les citoyens.

6. Perspectives d'avenir pour le Parlement des jeunes du Rhin supérieur

Le gouvernement du Land salue les activités du Parlement des jeunes comme étant une importante initiative transfrontalière dans le domaine de l'éducation politique extra-scolaire. Le travail de l'association se distingue par sa valeur remarquable, car selon le gouvernement du Land, il est plus important que jamais de gagner les jeunes à la politique et à la démocratie.

Grâce au « Financement de projets dans le domaine de la jeunesse » de la Conférence franco-germano-suisse du Rhin supérieur, des moyens sont mis à disposition pour financer des projets transfrontaliers de la jeunesse ainsi que pour prendre en charge les frais de voyage et de séjour de jeunes qui, dans le cadre de la coopération trinationale, s'engagent dans des organes de la CRS, dans des projets de jeunes et des instances de participation transfrontalières de la jeunesse. Depuis 2004, le Parlement des jeunes a reçu des financements de la CRS à plusieurs reprises (au total presque 25 500 €). Le Ministère de la culture ne dispose pas de moyens supplémentaires en vue d'assurer le financement d'un poste de secrétariat pour le Parlement des jeunes, comme le recommande la résolution du Conseil Rhénan du 27 juin 2022.

Concernant la recommandation de relier davantage le Parlement des jeunes avec les organes transfrontaliers afin d'assurer un échange d'informations, nous attirons l'attention sur le fait que la participation des jeunes est déjà une

priorité de la présidence suisse actuelle exercée par le président du gouvernement, M. Beat Jans (canton de Bâle-Ville).

La CRS s'emploie à renforcer l'engagement transfrontalier dans le domaine de la jeunesse par une communication adaptée à ce groupe de la population. Sur la base d'un « Sondage représentatif auprès des jeunes dans la région frontalière franco-germano-suisse de la Conférence du Rhin supérieur » et des forums de jeunes qui ont suivi à Bâle, Strasbourg et Karlsruhe en l'année 2022, une stratégie de la jeunesse a été devisée et le Ministère de la culture du Bade-Wurtemberg y participe également. Cette stratégie de la jeunesse dans le Rhin supérieur doit venir en soutien afin d'assurer la participation de la jeunesse et faire en sorte que les décisions politiques dans tous les domaines aient des effets positifs sur les jeunes. Actuellement, des propositions sont élaborées en vue d'un droit de participation directe des jeunes générations aux groupes de travail de la CRS.

Par ailleurs, un Forum international de la jeunesse, préparé par le groupe de travail Jeunesse de la CRS, a eu lieu à Rastatt le 1^{er} octobre 2022 et la chargée de mission de la Commission Européenne pour l'année européenne de la jeunesse y était représentée.

Le Parlement des jeunes du Rhin supérieur fournit une contribution importante à la participation des jeunes et à la vie commune transfrontalière. Cet engagement peut être soutenu de manière ponctuelle par le biais de programmes de promotion de l'Alliance pour la participation. L'Alliance pour la participation propose une boîte d'outils éducatifs fournissant les associations et les initiatives en contenus pédagogiques. Son but est de les soutenir et de les renforcer dans leur engagement. Cette offre de services peut compléter de façon judicieuse la promotion faite par la Conférence du Rhin supérieur.

Veillez agréer, Monsieur le Député, l'assurance de ma considération la meilleure,

Florian Hassler